

INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE
DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES EN
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

CONSEIL NATIONAL

COMITE DE PILOTAGE

SECRETARIAT TECHNIQUE

CELLULE CHARGÉE DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité - Dignité - Travail

Bangui, le 13 JUL 2009

N° 79 /ITIE-RCA/CN/CP/ST/CI.-

PROCES VERBAL DE LA REUNION D'INFORMATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES IMPÔTS, DES DOUANES ET DU TRÉSOR SUR LEUR RÔLE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE-RCA.

L'an deux mil neuf et le trente juin s'est tenue dans la salle de conférence du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique, une réunion d'information des Directeurs Généraux des Régies Financières, et des Mines sur leur rôle dans la mise œuvre de l'ITIE dans notre pays.

Cette réunion qui a démarrée à 9h 35, a été présidée par le Secrétaire Technique de l'ITIE-RCA, M Robert MOÏDOKANA, et a porté sur l'implication totale des principaux responsables des régies financières dans les différentes opérations de collecte et réconciliation des données.

Ont pris part à cette rencontre :

- KOTOKE-YHON LOUTOME, Directeur Général Adjoint des Douanes.
- ZOROMBALI Dieudonné, Directeur Général Adjoint des Impôts ;
- FEIGOUZOUI Jean Sylvain, Directeur Général des Mines ;
- MOÏDOKANA Robert, Secrétaire Technique ITIE-RCA ;
- POUMALE Paul Sorphan, Chef de la Cellule et Réconciliation des données ;
- YARISSEM Jean Blaise, Chef de la Cellule Administration et Finances ;
- SEREDAMAZOUI Roger, Chef de la Cellule Information et Communication ;
- SARA Monique Pulchérie, Membre de la Cellule Administration et Finances ;
- NGOUALESSO Christian, Membre de la Cellule Renforcement des Capacités ;
- José Richard POUAMBI, Journaliste Radio Ndèke Luka ;
- REMAGAÏ Alexis, Journaliste le Confident ;
- MBALLA Mérimée, Journaliste Centrafrique Matin ;
- DOTTE Geoffroy, Journaliste le Démocrate ;
- MOGNONGO Dieu Béni, Journaliste Radio Centrafrique ;
- DOTE KOÏMARA David, Journaliste Radio Centrafrique ;

Dans ses propos liminaires, le Secrétaire Technique, de l'ITIE-RCA Robert MOÏDOKANA a brièvement rappelé aux techniciens des régies financières, des Mines ainsi qu'aux hommes de Médias, les circonstances de la création de l'ITIE en Septembre 2002. Le manque de la transparence dans la gestion des revenus tirés de l'exploitation des ressources naturelles, a-t-il poursuivi, a conduit les gouvernements, et opérateurs de la filière minière à une prise de conscience, ayant débouché sur la mise en place de l'Initiative; à laquelle la République Centrafricaine s'est librement engagée à adopter les principes fondamentaux.

L'orateur a aussi mis en exergue le rôle combien important du gouvernement dans le processus de mise en œuvre de l'ITIE. L'exécution de ce rôle doit se faire en fonction de trois grandes catégories d'activités qui consistent à :

- Fournir un leadership et un appui politique. Autrement, dit, dans tous les pays, c'est au gouvernement de donner l'orientation politique, les moyens et les ressources pour faire avancer l'ITIE.
- Fournir une base juridique

Pour la mise en œuvre de l'ITIE par exemple, dans certains pays on a observé des obstacles contractuels et juridiques à sa mise en œuvre. Ce qui a nécessité l'adoption de nouvelles réglementations en vue de la publication des données sur les recettes perçues auprès des industries extractives, ceci dans le cadre du rapprochement des données ou processus de vérification.

Aussi, Monsieur MOÏDOKANA n'a pas manqué de faire ressortir pour la gouverne de ces techniciens, quelques extraits du 1^{ER} rapport national sur la collecte et réconciliation des données du secteur minier, exercice 2006, publié le 23 mars 2009, avant de leur rappeler le rôle combien important qu'ils sont appelés à jouer dans le processus de la collecte et réconciliation des données. Puis, il a sollicité leur pleine collaboration lors de l'élaboration du 2^{eme} rapport national, dont les opérations de collecte devaient démarrer fin juillet 2009. Car, leur a-t-il dit, « **la mise en œuvre de cette initiative, souhaitée par le Gouvernement, n'est pas un mimétisme ou encore une pression internationale, mais que le processus offre à notre pays des avantages** », dont ;

- une meilleure lutte contre la corruption ;
- une augmentation des recettes fiscales ;
- un meilleur accès au capital privé ;
- un environnement d'investissements plus stable et attractif ;
- une meilleure responsabilisation et une meilleure intégrité politique ;
- un respect de la suprématie du droit et de l'obligation de rendre compte ;

Puis les Directeurs Généraux des Régies Financières sont intervenus pour remercier le Secrétaire Technique d'avoir mis à leurs dispositions des informations relatives aux écarts constatés lors des opérateurs de collecte des données du 1^{ER} rapport.

L'écart global se chiffre à : SEPT CENT QUATRE VINGT NEUF MILLIONS DEUX CENT QUATRE VINGT DIX MILLE TROIS CENT QUARANTE DEUX (789 290 342) FCFA, côté Etat, et TROIS CENT VINGT CINQ MILLIONS SEPT CENT SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE ONZE (325 707 571) FCFA, côté opérateurs miniers. Ils ont aussi exprimé le besoin d'avoir une copie de ce rapport qui pourrait leur permettre de mener des investigations aux fins de restaurer les droits de l'Etat.

A l'issue de toutes ces interventions, émaillées de contributions et questions, le Secrétaire Technique a repris la parole pour lever l'équivoque quant à la position de l'ITIE-RCA par rapport au préjudice subi par le Gouvernement. A en croire Monsieur MOÏDOKANA, l'ITIE-RCA n'est pas un organe de poursuite, mais plutôt un cadre d'information et de concertation qui vise à moraliser et à dénoncer les malversations financières relevant des ressources du secteur minier.

C'est sur une note de satisfaction que le Secrétaire Technique a levé la séance à 10h30.

Le Président de la séance



Le Secrétaire de la séance

